

ACTUALITES COVID-19 ET ECONOMIE

COVID-19

Vaccination : au 11/02, 2,9 % de la population a reçu au moins la première dose du vaccin, 2 % ayant reçu les deux doses du vaccin. Des 2 914 755 doses distribuées aux régions (dont 192 000 de Moderna et 193 800 d'AstraZeneca), 2 320 507 ont été administrées (79,6 %) : 943 278 personnes ont reçu les deux doses (40,6 % des doses administrées). L'Aragon (91,1 %) et l'Estrémadure (87,3 %) enregistrent les taux d'administration du vaccin les plus élevés, alors que Ceuta (50,0 %), Melilla (64,4 %) et le Pays Basque (67,9 %) enregistrent les taux les plus faibles.

Le Ministère de la Santé a annoncé le 10/02 que les personnes de moins de 55 ans ayant contracté le COVID-19 sans complications majeures devront attendre six mois après leur diagnostic pour recevoir une dose de vaccin. Le ministère estime que les cas de recontamination dans les six mois suivant un dépistage positif sont "exceptionnels". Les personnes de moins de 55 ans qui ont pu se faire vacciner pour le moment sont uniquement les professionnels de santé.

AstraZeneca/Oxford : le Ministère de la Santé limite l'utilisation du vaccin AstraZeneca aux personnes d'entre 18 et 55 ans. La Commission de Santé Publique a défini le 09/02 de nouveaux groupes prioritaires pour ce vaccin spécifique, notamment les « travailleurs essentiels » dont les forces de sécurité, pompiers, personnels de la protection civile, personnel pénitentiaire, forces armées, corps enseignant et personnel des établissements éducatifs (tous niveaux d'enseignement).

Restrictions internationales :

- **Les restrictions aux frontières avec le Portugal** sont prolongées jusqu'au 1^{er} mars, en raison de l'évolution de la situation épidémiologique.
- **Les restrictions de vol depuis le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud et le Brésil** sont prolongées jusqu'au 2 mars, en raison de l'évolution des variants détectés dans ces pays.

Madrid : le conseiller (ministre régional) pour la Santé de la région de Madrid demande à la Ministre de la Santé d'instaurer une quarantaine de 10 jours pour les ressortissants espagnols ou résidents en Espagne qui reviennent du Brésil ou d'Afrique du Sud.

Pays Basque : une décision de justice (Tribunal Supérieur de Justice du Pays Basque) autorise l'ouverture des bars et restaurants des zones rouges (taux d'incidence sur 14 jours supérieur à 500 cas / 100 000 habitants) à partir du 10/02. Le 04/02, les associations du secteur hôtelier de Biscaye, Alava et Guipúzcoa (les trois « provinces » ou départements de la région du Pays basque) avaient introduit un recours pour pouvoir reprendre leur activité, indiquant que leurs établissements ne constituaient pas des foyers de contamination. La fermeture des locaux a été fixée à 20h, avec une capacité limitée à 50 % et l'obligation de garantir la distance de sécurité de 1,5 m entre chaque table (avec au maximum 4 personnes par table).

Castille-la-Manche : Après 25 jours fermés, les bars et les restaurants reprennent leur activité à partir du 12/02, la fermeture est fixée à 21h, avec une capacité limitée à un tiers à l'intérieur et à 50 % en terrasse. Pour y accéder, les clients devront disposer d'un code QR personnel (généralisé sur [un site web](#) créé par la région), afin de pouvoir les avertir si un cas était détecté. Le gouvernement régional permet également l'ouverture des commerces non-essentiels et la mobilité à l'intérieur de la région (sauf certaines exceptions).

MESURES DE REPONSE A LA CRISE et DE RELANCE et ACTUALITE ECONOMIQUE

Aides directes et solvabilité des entreprises : le Ministère des Affaires Economiques a annoncé le 05/02 que le gouvernement allait faire une réforme pour promouvoir les aides directes, afin de protéger le tissu productif en renforçant la solvabilité des entreprises viables. Dans ce sens, la Ministre des Comptes Publics et porte-parole du gouvernement, Maria Jesus Montero, a indiqué le 09/02 que le gouvernement modifiera le droit des faillites (*Ley Concursal*), afin d'avoir une meilleure appréciation de la viabilité des entreprises. Pour rappel, un moratoire sur les procédures d'insolvabilité est en vigueur jusqu'au 14/03. Par ailleurs, suite à la prorogation de l'autorisation des aides d'Etat dans le cadre européen, la Ministre des Affaires Economiques Nadia Calviño a indiqué que le cadre proposé par le gouvernement espagnol à Bruxelles permettrait aux régions et aux communes de mettre en œuvre des mesures fiscales, ainsi que proposer des aides directes aux entreprises (pour les aider à couvrir leurs coûts fixes).

MACROECONOMIE

L'UE revoit à la hausse la reprise économique espagnole en 2021, de +5,4 % à +5,6 %. Dans le cadre de la publication de ses prévisions d'hiver, la Commission a également revu à la hausse l'évolution pour 2022, (de +4,8 % à +5,3 %). Pour rappel, le gouvernement maintient sa prévision de +7,2 % pour 2021 (et de +9,8 % avec l'impact des aides européennes, non pris en compte dans les estimations de la Commission).

D'après la Banque d'Espagne (BdE), les régions où l'activité a le plus chuté sont celles qui ont le plus restreint la mobilité et les plus dépendantes au tourisme. Dans son rapport « L'évolution de l'activité dans les provinces espagnoles en 2020 et leurs déterminants », la BdE note que les provinces ayant enregistré une chute plus prononcée en 2020 sont celles ayant réduit le plus la mobilité sur leur territoire et où le poids du tourisme (principalement étranger) et de l'emploi temporaire est plus important. Les restrictions de mobilité expliqueraient 35 % des différences provinciales en termes d'évolution du PIB et le poids du tourisme un peu plus du 20 %. A l'inverse, le poids des PME, de la population rurale et l'excès de mortalité ne seraient pas statistiquement significatives en termes d'impact économique.

Selon l'INE, la production industrielle enregistre une chute de 9,1 % en 2020, la plus importante depuis 2009 (-16,2 %). Ce résultat met fin à six années consécutives de croissance.

ENTREPRISES

La survie des entreprises ayant bénéficié du chômage partiel serait de 3 pp supérieure à celle des entreprises qui n'ont pas utilisé ce dispositif. Selon les résultats d'une étude statistique expérimentale de l'Institut National de Statistique (INE), parmi les entreprises existantes au 1^{er} avril 2020, 98,7 % de celles ayant bénéficié du chômage partiel au T1 ont survécu, contre 95,3 % de celles qui n'ont pas utilisé ce dispositif. Pour les entreprises existantes au 1^{er} juillet, les résultats sont de 97,7 % et 94,6 % respectivement.

La création d'entreprises a chuté de 15,8 % en 2020, son pire résultat depuis 2009. L'INE indique qu'il s'agit de la 2^{ème} année consécutive à la baisse (-1,2 % en 2019).

La BdE indique que 40 % des entreprises espagnoles font face à une pression financière élevée en 2020¹, soit 27 points de plus qu'en 2019. Le directeur général pour l'Economie et les Statistiques de la BdE, Oscar Arce, a indiqué le 11/02 que les politiques économiques ont permis d'atténuer les risques de liquidité, mais que la pression sur la solvabilité des entreprises reste un des principaux défis.

¹ Charges financières supérieures au résultat 2020.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Travailleurs des plateformes : le gouvernement et les partenaires sociaux ont trouvé un accord le 10/02 pour requalifier les « riders » comme salariés. Les négociations vont continuer pour préciser les détails et les aspects techniques qui permettront de rédiger un texte législatif.

Réforme du travail : la Ministre de Travail Yolanda Díaz a indiqué le 04/02 que la réforme aura lieu même en l'absence d'un accord entre partenaires sociaux. Cette déclaration répond aux préoccupations exprimées par les leaders syndicaux concernant le risque de véto de la part du patronat, sur certains aspects de la réforme.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par : Alvaro Carranza, Alex Marañón, Sybille Margerin, Thomas Meizel

Abonnement/désabonnement: espagne@dgtrésor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : @DGTresor_Iberia



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.